

## Porsche World Mastercard

Une couverture d'assurance complète incluse.

Où que votre voyage vous mène – la sécurité vous accompagne. Le pack assurance tout inclus vous protège vous-même et les membres de votre famille contre les risques financiers imprévus.

### 1. Dispositions générales

#### Personnes assurées

- Titulaire de la carte principale (y compris le titulaire de la carte de partenaire)
- Personnes faisant ménage commun avec l'assuré
- Enfants mineurs ne vivant pas dans le même foyer

#### Champ d'application

- En principe, la couverture d'assurance s'applique partout dans le monde
- La couverture d'assurance s'applique indépendamment du paiement avec votre Porsche Card (exceptions: Assurance accidents de voyage et d'aviation [80 %], Shop Garant, Collision Damage Waiver, Loss Damage Waiver et garantie du meilleur prix [50 %])

Descriptions des prestations	Nouvelles couvertures à partir du 1.1.2021		
Interruption de séjour	par cas		CHF 30'000.–
Annulation de voyage	par cas		CHF 30'000.–
Départ raté	par personne par famille		CHF 400.– CHF 800.–
Retard de vol	par personne	(>3h)	CHF 300.–
Retard de bagages	par cas par cas	(>4h) (>48)	CHF 600.– CHF 4'000.–
Bagages	par cas		CHF 10'000.–
Assurance perte de clés	clés véhicule de location		CHF 300.– CHF 1'000.–
Assurance accidents de voyage et d'aviation	par personne par famille		CHF 1'000'000.– CHF 5'000'000.–
Frais médicaux à l'étranger	par personne		CHF 1'000'000.–
Assurance casco intégrale	par cas		CHF 50'000.–
Collision Damage Waiver	par cas		CHF 10'000.–
Assistance médicale	Coûts de recherche et de sauvetage Rapatriements		CHF 50'000.– frais réels
Voyage de remplacement	par personne par famille		CHF 5'000.– CHF 10'000.–
Shop Garant (assurance achats)	par cas par an		CHF 3'500.– CHF 20'000.–
Garantie du meilleur prix	par cas	par an	CHF 2'000.–

# PORSCHE

## 2. Couvertures d'assurance

### Annulation de voyage / interruption de séjour

L'assurance vous rembourse les coûts lorsque vous devez annuler un voyage en raison d'un événement assuré. Mais vous êtes également assuré en cas de retard à l'arrivée ou d'annulation du voyage.

### Assurance accidents de voyage et d'aviation

Lorsque vous voyagez en transports publics, vos proches et vous-même êtes assurés automatiquement et gratuitement en cas d'accident (invalidité et décès) dès lors que vous avez réglé au moins 80 % du montant du voyage avec votre Porsche Card.

### Frais médicaux à l'étranger

En cas de visite imprévue chez le médecin, de séjour à l'hôpital ou si vous devez prendre des médicaments : l'assurance prend en charge vos frais non couverts à l'étranger. Afin que vous puissiez recouvrer la santé sans avoir à penser à l'argent – qu'il s'agisse d'un accident ou d'une maladie.

### Bagages

Si les objets que vous transportez sont volés, endommagés ou détruits, l'assurance bagages vous indemnise pour le dommage.

### Retard des bagages

Si vos bagages arrivent avec un retard de plus de quatre heures, les frais liés à l'achat d'effets de remplacement sont couverts, p. ex. pour les articles d'hygiène, tee-shirts, etc.

### Retard de vol

Si vous avez raté votre correspondance et devez modifier votre réservation parce que votre vol a au minimum trois heures de retard, l'assurance vous couvre contre le retard du vol.

### Shop Garant

L'assurance achats unique en son genre: si vous réglez les achats effectués en voyage ou à la maison à hauteur de plus de 50 % avec la carte de crédit Porsche, ils sont assurés jusqu'à 5 jours contre les dommages et le vol durant le transport.

### Collision Damage Waiver (CDW) et Loss Damage Waiver (LDW)

**CDW:** cette assurance prend en charge le coût de la franchise pour les dommages subis durant la location d'un véhicule ou en cas de vol (jusqu'à 10'000 CHF par événement).

**LDW:** l'assurance casco intégrale (Loss Damage Waiver) en cas de dommage subi par la voiture de location pendant la durée de location (jusqu'à 50'000 CHF par événement, dès lors que vous avez réglé la location à hauteur d'au moins 50 % avec la carte de crédit Porsche).

### Assistance médicale

En cas de maladie, d'accident ou de disparition, l'assurance prend en charge les frais de recherche et de sauvetage, de transport d'urgence et de rapatriement médical.

### Voyage de remplacement

Vous avez dû écourter votre voyage et procéder à un rapatriement médical ? Dans ce cas, vous avez droit à un voyage de remplacement équivalent.

### Garantie du meilleur prix

Si, dans un délai de 14 jours à compter de la date d'achat, vous constatez que l'article acheté avec la carte de crédit est proposé à un prix inférieur d'au moins 30 CHF en Suisse, vous pouvez vous faire rembourser la différence (jusqu'à 2'000 CHF par cas et par année). Au moins 50 % du montant doivent avoir été réglés avec la carte de crédit Porsche.

### Assurance perte de clés

Coûts liés au remplacement (montage compris) des serrures et clés lorsque vous vous êtes fait voler ou avez perdu les clés de votre domicile ou de votre véhicule assuré.

### Service de conciergerie

Sur appel téléphonique de la personne assurée, dans la mesure du possible, l'assureur organise différents services de conciergerie tels que la mise à disposition d'informations de circulation, la réservation d'un restaurant ou d'une voiture de location, la commande de fleurs, etc. Les coûts des services en eux-mêmes sont supportés par le titulaire de la carte.

Vous trouverez les dispositions exactes ainsi que de plus amples informations sur la couverture d'assurance sur [www.porsche.ch/cartedecredit](http://www.porsche.ch/cartedecredit)

### 3. Questions les plus fréquentes

#### Quels sont les frais d'annulation ?

Dans la mesure où, en cas d'annulation, l'organisateur du voyage ne souhaite pas avoir à indemniser le client, il régleme les conséquences d'une annulation par contrat avec le client. Il s'agit des dispositions relatives aux frais d'annulation. Généralement, les conditions générales contractuelles ou de voyage des organisateurs prévoient des montants forfaitaires souvent exprimés en pourcentage du prix du voyage, échelonnés en fonction de l'approche de la date du départ. Les frais d'annulation ne sont donc rien d'autre que des indemnités forfaitaires.

#### Pourquoi dois-je annuler immédiatement mon voyage si un événement assuré survient ?

Si un événement assuré survient, vous devez immédiatement annuler le voyage réservé auprès de l'agence de voyage, du bailleur ou de l'organisateur du cours, puisque, sinon, l'organisateur pourra réclamer des frais d'annulation ou ces frais seront plus élevés.

#### Pourquoi dois-je appeler le centre d'urgence en cas d'annulation du voyage ?

Votre appel permettra de prendre les mesures qui s'imposent et d'initier la suite des démarches. De plus, cela limitera les tâches que vous devrez entreprendre vous-même. Pour que le motif vous contraignant à annuler votre voyage soit considéré comme un événement assuré, l'accord préalable du centre d'urgence est indispensable.

#### Suis-je assuré au titre des maladies dont je souffrais déjà à la date du début de l'assurance ?

Non, pour les maladies déjà existantes au début de l'assurance et pour les conséquences de celle-ci, aucune couverture d'assurance n'est proposée. Les complications, aggravations ou récurrences, notamment pour les maladies chroniques et récurrentes, ne sauraient être considérées comme des événements assurés, que la personne assurée en ait ou non eu connaissance au début de l'assurance.

#### À partir de quand suis-je assuré en cas de retard de vol ?

Si vous manquez votre correspondance aérienne dû à un retard d'au moins trois heures relevant de la responsabilité exclusive de la première compagnie aérienne, l'assurance prend en charge les frais supplémentaires (hôtel, modification de la réservation, frais téléphoniques) que vous devez supporter pour poursuivre votre voyage, jusqu'à 300 CHF au maximum.

#### Que dois-je faire si je suis victime d'un vol à l'étranger ?

La cause, les circonstances et la gravité du vol ou du détournement doivent être examinés immédiatement et en détail par les services de police du lieu des faits et faire l'objet d'un rapport de police.

#### Que dois-je faire si mes bagages sont endommagés ou dérobés durant le transport ?

La cause, les circonstances et l'étendue de l'événement doivent être confirmés par écrit par l'entreprise de transport, le tiers responsable ou la direction du voyage ou de l'hôtel, immédiatement et en détail.

#### Les ordinateurs et leurs accessoires sont-ils assurés ?

Le matériel informatique et les appareils téléphoniques mobiles sont assurés contre le vol et les détournements.

### 4. Contact

Pour vos questions, blocages de cartes et en cas de situation d'urgence, notre service client Porsche Card est à votre disposition 24h/24 : +41-44- 828 3 911.

UBS Switzerland AG  
P.O. Box  
CH-8152 Glattbrugg

Vous trouverez aussi toutes les informations sur: [www.porsche.ch/cartedecredit](http://www.porsche.ch/cartedecredit)

### 5. Obligations en cas de sinistre

Le dommage doit immédiatement être signalé à Europ Assistance (Suisse) : Europ Assistance (Suisse), Perdttemps 23, 1260 Nyon  
Téléphone +41-44-828 3 911 ou [travel@europ-assistance.ch](mailto:travel@europ-assistance.ch)

En cas d'urgence médicale durant votre séjour, composez le +41-44-828 3 911 (24h/24) ou contactez [help@europ-assistance.ch](mailto:help@europ-assistance.ch).